



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION N° 2022 - 356
7.5 - Subventions

Objet : Demande de subvention pour la construction d'une halle couverte

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-07-155 du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de demander à l'Etat ou à toutes collectivités ou organisme financeur l'attribution de subventions, quelle que soit la nature de l'opération susceptible d'être subventionnée et sans condition de montant,

Considérant que la Ville souhaite construire une halle couverte destinée aux marchés municipaux et autres activités de plein air,

Considérant que le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 250 000 € HT,

DÉCIDE

Article 1 :

De solliciter le soutien financier de la Région dans le cadre du Contrat de Territoire Régional, conformément au plan de financement ci-dessous,

BESOINS			RESSOURCES		
Objet	%	Montant HT	Objet	%	Montant HT
Construction d'une halle couverte à Cazaux	100%	250 000,00 €	Etat - DSIL	18,00%	45 000,00 €
			Région - CTR	15,00%	37 500,00 €
			Autofinancement	67,00%	167 500,00 €
TOTAL BESOINS	100%	250 000,00 €	TOTAL RESSOURCES	100%	250 000,00 €

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise à la Sous – Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, le 25 juillet 2022



Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch
Conseiller Départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220725-DEC2022_356-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2022

Affichage : 27/07/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

